

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 11 L'an deux mille vingt trois
Présents : 09 Le 23 novembre à 19 heures 00
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 02 dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sophie BAEZ,
M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, M.
Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique Monier.

Procuration : Mme Julie BOUTOULLE donne pouvoir à Mme Fanny LUSSAC

Étaient absents excusés : Mme Julie BOUTOULLE, Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Frédérique Monier

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2023-041 *DELIBERATION CONCERNANT
L'ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS***

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser pour le début de l'année 2024 le repas traditionnel des aînés.

Il demande au Conseil Municipal :

- D'arrêter une date,
- D'arrêter le choix d'un traiteur,
- D'arrêter un prix pour les repas adulte et enfant,
- D'arrêter l'âge des personnes considérées comme les aînés de la commune,
- D'arrêter le choix d'une animation.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Arrête la date du 28 Janvier 2024 à midi,
- Choisit L'Auberge d'Andrée comme traiteur,
- Fixe le prix du repas à :
 - Pour les adultes : 24,90 € auquel il faudra rajouter le prix du vin
 - Pour les enfants : 12,50 €
- Considère comme les aînés de SAINT-LOUBERT, pour lesquels le repas est offert par la municipalité, les personnes de plus ou égales à 62 ans.
- Accorde au Conseil Municipal et à leur famille le tarif suivant :
 - Adultes : 12,45 €
 - Enfants : 6,25 €
- Offre le repas aux employés municipaux et leur famille,
- Offre l'apéritif à l'ensemble des administrés et invités à ce repas,
- Choisit : Kévin MONIER, pour l'animation de cette journée. La prestation est d'un montant de 500.00 €.

Vote :

Pour :	10/10
Contre :	00/10
Abstention :	00/10

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 23 novembre 2023.

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance
Mme Frédérique Monier

